



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
19 mai 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste du Territoire
palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 18 mai 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

N'ayant aucun compte à rendre sur le plan international, Israël, Puissance occupante, poursuit ses crimes de guerre contre le peuple palestinien, bafouant tout l'éventail des droits humains et occasionnant de nombreux décès, blessures et destructions arbitraires.

La paralysie du Conseil de sécurité, en particulier, a porté Israël à croire, une fois de plus, qu'il avait le feu vert pour tuer des Palestiniens et perpétrer des crimes, sans répercussion. Au moment où je vous écris, des enfants palestiniens sont tués, des corps mutilés et ensevelis sous les décombres de leurs habitations, des hôpitaux attaqués, des bâtiments rasés et des infrastructures civiles détruites au cours d'un déchaînement sauvage qui constitue une violation flagrante et grave de toutes les règles du droit international, dont la quatrième Convention de Genève et d'innombrables résolutions de l'ONU qui sont restées lettre morte.

Pour sauver des vies humaines, il faut agir immédiatement afin de mettre un terme à cette agression militaire israélienne contre des Palestiniens sans défense dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, en particulier dans la bande de Gaza assiégée, où des familles entières sont tuées et où plus de 50 000 personnes se sont réfugiées dans 58 écoles et installations gérées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), priant pour leur sécurité sous le drapeau bleu de l'ONU, dans un lieu où personne n'est à l'abri des missiles et des bombes largués par Israël, sous le regard du monde entier.

Il faut en priorité obtenir que les tueries et les destructions cessent. Or, les appels au cessez-le-feu omettant l'impunité dont jouit Israël et les tentatives de rétablir un « statu quo » injuste et intenable, autorisant ce dernier à poursuivre son occupation illégale, sa persécution et son oppression des Palestiniens, où qu'ils soient, sont



inacceptables et ne feront que condamner notre peuple à davantage d'oppression, de misère et de pertes.

Comme à l'accoutumée, nous demandons à nouveau que les responsables de tous ces crimes rendent des comptes et que des mesures sérieuses soient prises pour s'attaquer aux causes profondes de cette grave injustice qui n'ont jamais été traitées : l'expulsion massive et le déplacement forcé des Palestiniens depuis des décennies, la colonisation et l'annexion de leurs terres et le refus et la violation de leurs droits humains inaliénables. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions changer la réalité et espérer, un jour, l'avènement de la justice et l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables.

Le corpus de droit international permettant de garantir un tel résultat existe, tout comme le cadre international, consacré par les résolutions des organes de l'ONU et un consensus international. Il faudrait toutefois la volonté politique d'exiger et de garantir le respect du droit et de la vie humaine. Des États voyous comme Israël ne respectant pas le droit international et l'enfreignant avec mépris ne doivent pas être applaudis ou apaisés par la communauté internationale mais au contraire être dénoncés et tenus pour responsables de leurs crimes.

L'avenir que nous voulons et l'ONU dont nous avons besoin exigent que cela soit la norme, et non l'exception. Les États doivent mettre fin au traitement exceptionnel réservé à Israël, Puissance occupante, qui ne fait qu'encourager cette impunité et permettre la poursuite sans fin des tueries, des mutilations et des destructions arbitraires, détruisant des vies, des espoirs, des perspectives de paix et toute crédibilité du système international.

Au fil des jours et des lettres que nous vous adressons, le nombre de Palestiniens tués continue d'augmenter malgré nos appels et ceux lancés par des pays et des peuples du monde entier, pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de son devoir de maintenir la paix et la sécurité internationales et de protéger la vie de civils innocents. À ce jour, l'agression militaire israélienne contre Gaza, qui a débuté le 10 mai, a fait 213 morts parmi les Palestiniens, dont 61 enfants, 36 femmes et 16 personnes âgées, et près de 1 500 blessés.

En outre, depuis le 7 mai, les forces d'occupation israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, ont tué 25 Palestiniens. Depuis le début des raids israéliens à la mosquée Al-Aqsa et tout au long de la campagne de déplacement forcé menée contre des familles palestiniennes dans les quartiers de Cheik Jarrah et de Silwan à Jérusalem-Est occupée, l'emploi de balles réelles et d'une force meurtrière par les forces d'occupation n'a fait que s'intensifier, occasionnant de nombreuses victimes civiles. Outre les personnes tuées, au moins 5 000 Palestiniens ont été blessés par les forces d'occupation israéliennes, dont de nombreux enfants.

Tandis que le recours excessif à la force par Israël contre les Palestiniens se poursuit de part et d'autre de la Ligne verte (les frontières d'avant-1967), les citoyens palestiniens en Israël continuent également d'être brutalement agressés par la police israélienne et des groupes extrémistes. Tout en étant les principales victimes de ces agressions, les Palestiniens sont ceux qui sont interpellés. Au moins 800 Palestiniens ont été arrêtés et 116 d'entre eux ont fait l'objet d'inculpations de la part des tribunaux israéliens, qui n'en ont cependant prononcé aucune contre des groupes extrémistes juifs tels que Lehava, La Familia, Price Tag, Hilltop Youth ou encore des bandes et des individus. Une discrimination aussi flagrante à l'égard des citoyens palestiniens constitue une preuve supplémentaire s'il en fallait du statut d'Israël en tant que régime d'apartheid.

Pendant ce temps, dans la bande de Gaza, des avions de combat israéliens ont mené l'attaque la plus meurtrière qui soit, ces derniers jours, tuant 43 Palestiniens,

dont 10 enfants et 16 femmes, lors d'une seule campagne qui s'est déroulée dans la nuit de dimanche à lundi et a visé des bâtiments résidentiels. Ces attaques ont en particulier détruit totalement deux immeubles résidentiels appartenant aux familles Aboul-Ouf et Kolaq, tuant 30 personnes, dont 11 enfants. Comme le souligne Defense for Children International-section de Palestine, « du fait d'une impunité structurelle, les enfants palestiniens vivant sous occupation israélienne ne bénéficient d'aucun espace sûr. Ils peuvent être tués à tout moment sans que quiconque ait à rendre de comptes ».

Les organismes de l'ONU signalent que la situation des enfants palestiniens est catastrophique. Selon le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), les enfants tués à Gaza avaient entre 6 mois et 17 ans et plus de la moitié avaient moins de 10 ans. Les enfants constituent près d'un tiers des victimes civiles et les rescapés risquent d'être terrorisés et traumatisés à vie, alors qu'Israël persiste à attaquer sans discernement mais de manière délibérée des zones civiles, en violation grave du droit humanitaire international. Nous demandons une fois de plus, à cet égard, que les forces militaires et les colons israéliens soient inscrits sur la liste des parties qui commettent de graves violations contre des enfants dans des situations de conflit armé et nous réclamons une fois de plus une protection internationale pour la population civile palestinienne, en particulier les enfants, qui en ont désespérément besoin et y ont droit, au regard du droit international.

Dans les attaques susmentionnées visant des bâtiments résidentiels, deux médecins palestiniens chevronnés ont également été tués au cours de pilonnages israéliens qui ont visé leurs habitations : Ayman Aboul-Ouf a été tué avec ses deux enfants et Mouin Ahmed Aloul avec des membres de sa famille, alors qu'ils s'étaient mis à l'abri, chez eux, ce qui constitue une violation de domicile. Ces meurtres révèlent une fois de plus l'intention d'Israël d'anéantir les capacités palestiniennes dans tous les domaines, y compris médical.

À cet égard, il convient de souligner qu'Israël continue également de pilonner les principales voies d'accès à des hôpitaux et à des centres de soins de santé. Il a notamment visé hier le seul laboratoire central de dépistage de la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le dispensaire Rimal à Gaza, le mettant hors d'état de fonctionner, à la suite du pilonnage. Le siège du Croissant-Rouge palestinien dans la ville de Gaza a également été endommagé.

Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, six hôpitaux et neuf centres de soins de santé primaires ont été endommagés, dont l'un a subi des dégâts importants. Un hôpital n'est plus opérationnel, faute de carburant. Cette destruction des installations médicales aggrave l'état déplorable du système de santé à Gaza, qui était déjà au bord de l'effondrement avant la pandémie en raison du bouclage israélien asphyxiant et déshumanisant qui dure depuis 14 ans. L'agression militaire israélienne a également freiné la campagne de vaccination contre la COVID-19 à Gaza, où le taux de vaccination n'est que de 1,9 %. Un grand nombre de précieux vaccins seront bientôt périmés si la campagne de vaccination ne reprend pas, du fait de l'agression israélienne, ce qui risque de favoriser la propagation de cette pandémie mortelle. Nous reprenons l'appel lancé par le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), Tedros Adhanom Ghebreyesus, en faveur de la protection en toutes circonstances des agents de santé et des infrastructures médicales, conformément au droit humanitaire international.

Nous lançons également un appel à l'humanité face aux besoins humanitaires extraordinaires de notre peuple à Gaza, notamment en matière d'aliments et d'autres produits de première nécessité, alors qu'Israël inflige intentionnellement une catastrophe anthropique, aux répercussions considérables. Comme l'a souligné la Directrice régionale du Programme alimentaire mondial (PAM) pour le Moyen-Orient

et l'Afrique du Nord, Corinne Fleischer, dans son appel à une aide d'urgence en faveur de la population civile palestinienne, « la majorité de la population ne peut pas absorber de nouveaux chocs et la situation actuelle risque de déclencher une crise qui pourrait s'étendre à toute la région ».

Nous exhortons la communauté internationale à répondre aux appels à l'aide humanitaire. Nous demandons incessamment un financement urgent de l'UNRWA pour lui permettre de continuer d'apporter une assistance indispensable et vitale aux réfugiés de Palestine et aux dizaines de milliers de personnes qui ont été déplacées de leurs foyers, dont plus de 2 500 personnes qui se sont retrouvées sans logis, ayant tout perdu dans ce déferlement criminel et ayant besoin de nourriture, d'abris, de couvertures et d'articles d'hygiène. Nous demandons également aux donateurs d'épauler l'UNICEF, le PAM, l'OMS, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres organismes de l'ONU afin de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire aux civils palestiniens qui en ont le plus besoin.

Une action rapide de la communauté internationale s'impose, sur les fronts tant politique qu'humanitaire. Malgré la condamnation internationale généralisée, notamment les manifestations de millions de personnes de conscience dans le monde, Israël, Puissance occupante, est enhardi par le mutisme observé par le Conseil de sécurité et l'absence de mesures concrètes pour l'amener à répondre de ses actes, au regard du droit international. Tant que cette action est reportée, Israël poursuivra clairement ses exactions contre les Palestiniens, où qu'ils se trouvent, à Gaza ou Jérusalem, à Lod ou Haïfa.

Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de ses responsabilités et démontrer au monde entier qu'il peut mettre un terme à de tels actes d'agression et protéger des vies humaines. Il n'existe aucune contradiction entre l'action du Conseil et les efforts diplomatiques en cours, visant à mettre fin à l'agression. Ils ne s'excluent pas mutuellement ; ils sont complémentaires, impératifs et urgents. Ceux qui s'opposent à une action collective doivent assumer la responsabilité des pertes civiles causées par l'agression israélienne. Les arguments consistant à établir un parallèle sont inacceptables et dépeignent à tort les parties, dans cette crise, comme si elles étaient sur un pied d'égalité, déformant la réalité : il s'agit d'un occupant belligérant et d'une population civile occupée et les règles du droit international s'appliquent sans exception.

La dévastation qui frappe Gaza en ce moment est inadmissible, et il appartient à la communauté internationale, en particulier au Conseil de sécurité, ainsi qu'aux Hautes Parties contractantes à la Quatrième Convention de Genève, de déployer toutes les mesures possibles pour amener Israël à respecter le droit international. Au-delà des simples déclarations, il faut des actes concrets, au moyen de tous les instruments diplomatiques et juridiques dont dispose la communauté internationale afin de veiller à appliquer le principe de responsabilité, de faire régner la justice pour les nombreuses victimes et de sauver les perspectives de paix et de sécurité.

Nous saluons enfin la détermination du peuple palestinien qui persiste dans sa lutte juste et digne en faveur de l'autodétermination, de la liberté et de la justice. Nous saluons les réfugiés en exil qui aspirent à un retour légitime. Nous saluons l'héroïsme des Palestiniens qui s'opposent au déplacement forcé de leur territoire. Nous saluons l'esprit de résilience du peuple palestinien qui nous donne une leçon de vie, face à l'occupation coloniale.

La présente lettre fait suite aux 719 autres que nous vous avons déjà adressées depuis le 28 septembre 2000 au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 ([A/55/432-S/2000/921](#)) au 17 mai

2021 ([A/ES-10/865-S/2021/476](#)), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**
